



Contre les attaques sur le statut des fonctionnaires Pour une fonction Publique et un service public au service des citoyens

A partir du 11 juin, l'Assemblée Nationale examinera un projet de loi sur la « mobilité et les parcours professionnels » des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière), véritable machine de guerre contre l'emploi et les missions publiques.

Trois mesures sont particulièrement dangereuses :

- possibilité de mise à la retraite anticipée ou de mise en disponibilité d'office (sans rémunération) d'un agent « dont le poste est supprimé ou dont l'emploi est substantiellement modifiée » et après échec d'une réorientation professionnelle dans la fonction publique ou le secteur privé. Est ainsi introduit, dans le statut de la Fonction Publique, la notion de licenciement ;
- la généralisation de l'emploi incomplet auprès de multiples employeurs, remettant ainsi en cause la durée et l'amplitude du travail ;
- l'explosion de la précarité, déjà largement pratiquée, avec le recrutement d'agents contractuels et leur gestion par des agences d'intérim, ce qui permettra d'exonérer l'Etat et les collectivités de leur responsabilités d'employeur et d'apporter une nouvelle manne financière à ces entreprises.

Ces mesures sont tout à fait complémentaires des profondes restructurations en cours sous le vocable de « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP), qui multiplie les fermetures de service, leur fusion, l'abandon de missions publiques et génère une nouvelle dégradation du service public rendu aux citoyens.

C'est ainsi que pourront être facilités les mobilités forcées et les plans anti-sociaux de suppression d'emplois, objectifs fixés par cette « Restriction Générale des Politiques Publiques ».

Le 1^{er} Ministre présentait ainsi cette vaste entreprise de démolition : « *Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat sur le territoire* ».

L'UD-CGT Corse du Sud, à l'instar de la CGT, de la FSU et Solidaires au plan national :

- appelle l'ensemble des personnels des trois versants de la Fonction Publique en Corse à se mobiliser dans leurs services au cours de cette semaine de discussion à l'Assemblée Nationale, et notamment le 10 juin, par des assemblées générales et y compris par la grève ;
- apporte son soutien le plus ferme aux actions menées dans bon nombre de services en Corse et sur le plan national et notamment au Trésor Public et aux Impôts ;
- met en discussion chez les fonctionnaires et agents publics une participation forte et massive à la journée d'action interprofessionnelle du 17 juin sur les retraites et la durée du travail, y compris en intégrant leurs revendications de défense des services publics, de la Fonction Publique, d'emploi et de salaires.
- demande aux parlementaires du département de s'opposer à ce texte de loi.

Ajaccio, le 9 juin 2008

Le Secrétaire Général de l'UD-CGT 2A

Jean Michel BIONDI